

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

14 juin 2015

Votation cantonale du 14 juin 2015 Décret de financement de la 3^e correction du Rhône accepté

(IVS).- Le décret de financement de la 3^e correction du Rhône a été accepté par 57.0 % des votants. Ce vote positif pose une base démocratique solide pour la réalisation du projet du siècle. Grâce au « oui » sorti des urnes, la sécurisation de la plaine du Rhône pourra se réaliser selon la planification établie et validée par les cantons du Vaud et du Valais, le tout assorti d'un fort subventionnement fédéral.

Le Conseil d'Etat constate avec satisfaction que la population a su cerner le véritable enjeu de cette votation et comprendre l'importance de la protection contre les crues du Rhône.

Cette validation populaire offre un socle solide, tant pour le financement des travaux que pour l'établissement des dossiers qui seront mis à l'enquête secteur par secteur en fonction des priorités sécuritaires. Le canton mettra tout en œuvre pour utiliser au maximum la marge de manœuvre disponible pour répondre aux attentes des partenaires et des communes. Par ailleurs, la possibilité de dérogation à l'interdiction de bâtir en zone de danger élevé (zone rouge) peut être maintenue.

Reprise des travaux urgents

Ce fonds de financement permet au canton de compléter le budget ordinaire alloué à la protection contre les crues du Rhône et d'accélérer les mesures de sécurisation contre les crues du fleuve. Le budget 2015 peut être immédiatement augmenté de 10 à 30 millions. Ainsi, les travaux actuellement bloqués à Viège pourront reprendre dès les basses eaux de cet hiver. De même, les renforcements de digue prévus à Port-Valais, Collombey et Nendaz pourront démarrer également cet hiver. Les travaux de renforcement de digue démarreront rapidement aussi à Granges et Vouvry. L'établissement des projets d'enquête pour les mesures prioritaires se poursuivra sur les secteurs de Sierre, Sion, Martigny et Massongex-Aigle, en collaboration avec les communes.

Les travaux de la 3^e correction du Rhône, qui s'étaleront sur une vingtaine d'années permettront de protéger de manière durable la population tout en proposant aux valaisans un nouveau rapport avec leur fleuve. L'élargissement du lit du fleuve offrira en effet de nouvelles opportunités de loisirs. Dans les villes, comme par exemple à Sion, le Rhône sera intégré à l'espace urbain, facilitant ainsi son accès à la population.

Personne de contact :

Jacques Melly, chef du Département des transports de l'équipement et de l'environnement, 079 559 66 90